

Plan

I - Description du métier.....	2
1. Définition.....	2
2. Accès à l'emploi.....	2
3. Conditions d'exercice de l'activité.....	2
II - Compétences.....	3
1. Compétences de base.....	3
a - Savoir-faire.....	3
b - Savoirs.....	3
2. Compétences spécifiques.....	3
a - Savoir-faire.....	3
b - Savoirs.....	3

Un extrait de la fiche métier : HORTICULTEUR

I - Description du métier

1. Définition

Réalise les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, ...) d'espèces végétales (horticole, maraîchère, pépinière) selon les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations (commerciaux, qualitatifs, ...).

Peut réaliser les opérations de conditionnement des produits récoltés.

Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.

2. Accès à l'emploi

Cet emploi/métier est accessible avec un CAP/BEP Agricole en production horticole spécialité production florale et légumière.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Un Bac professionnel ou BTS Agricole en production horticole peut être demandé pour les fonctions d'encadrement.

3. Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises horticoles, maraîchères ou pépiniéristes en relation avec différents interlocuteurs (exploitant, chef de culture, conseillers techniques, clients...).

Elle varie selon le mode de production (sous serre, plein champ, ...) et le type de produit (primeur, fleur, champignon, ...).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés et est soumise au rythme des saisons.

L'activité s'effectue à l'extérieur ou sous serre et peut impliquer le port de charges.

II - Compétences

1. Compétences de base

a - Savoir-faire

- Identifier le type d'intervention
- Préparer le matériel, les matériaux et les outillages
- Surveiller l'état d'une plantation
- Entretien d'une plantation
- Récolter un produit agricole

b - Savoirs

- Botanique
- Engins agricoles
- Caractéristiques des parasites animaux et végétaux
- Règles de sécurité
-

2. Compétences spécifiques

a - Savoir-faire

- Utiliser un engin nécessitant une habilitation
- Conditionner un produit
- Commercialiser les produits d'une exploitation

b - Savoirs

- Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)